

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2023



Le quatorze décembre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, le Maire.

Présents : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish, Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Philippe Devin

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Jean-Michel Guyot (pouvoir à François Beaulieu)

Absent : Marion Girardot

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique Pierron

Rappel : La fête de Noël organisée pour les enfants du RPI aura lieu le vendredi 15 décembre à la Salle de la Fontaine.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Jérôme BRIHAYE

Pas de dossier

Commission Travaux - Voirie - Bâtiments

Rapporteur : Philippe DEVIN

Les travaux confiés à l'entreprise CESCHIN ont débuté (rue de beau, ancienne route, grande rue, terrain de tennis)

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Bulletin municipal : il est en cours de correction. Il sera distribué courant janvier. Le montant du devis établi par ADN Imprimeur à Vermenton s'élève à 1 558.70 euros. A ce montant devront être déduites les aides de nos fidèles sponsors.

Kakémonos : nos besoins seront communiqués à la Communauté de l'Auxerrois prochainement.

Téléthon : la collecte organisée lors du concert de la chorale a permis de reverser la somme de 710 euros à cette association.

Food-trucks : un Food truck « l'authentique burger » stationnera courant janvier sur la Commune.

Les dates vous seront communiquées très prochainement par boitage.

Commission C.C.A.S.

Rapporteur : Véronique PIERRON

Les colis ont été distribués à nos aînés. Une nouvelle fois ce colis a été très apprécié, la visite des membres du C.C.A.S. aussi. Ce fut l'occasion pour certains administrés d'échanger sur des points précis et obtenir des réponses à leur questionnement.

III- / VIREMENT DE CREDIT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régularisation en fiscalité doit s'établir concernant le versement du FPIC. Le montant perçu en net est de 19 708 €, néanmoins les avances de la commune s'élevaient en fait à 23 348 €, desquelles l'Etat a déduit le FPIC de 3 540 €.

La commune aurait donc dû émettre un titre au 73111 de 23 348 € et un mandat au 7392221 de 3 540 € pour le PFIC.

Le titre qui a été établi était de 19 708 €, il faut donc émettre un autre titre de 3 540 € au 73111 et émettre un mandat de 3 540 € au 7392221.

L'établissement de ce titre n'a pas posé de problème, à l'opposé du mandat qui s'est avéré bloqué car il n'y a pas assez de crédits inscrits au budget au chapitre 014.

Il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 014, en prenant sur le chapitre 011, via la procédure de virement de crédit de 540 € afin de pouvoir établir le mandat concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à recourir à la procédure de virement de crédit pour un montant de 540 €.

IV-/CONVENTION AVEC CA - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La convention de gestion fixant les modalités d'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de l'Auxerrois et ses communes membres arrive à échéance en fin d'année.

Afin d'assurer le maintien et le suivi de la gestion du droit de préemption, il convient d'autoriser le renouvellement de la convention, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

V-/INSTAURATION COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)

Les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service peuvent bénéficier d'un compte épargne-temps.

Il a été accordé au Conseil Municipal du 26 octobre 2023 de procéder à la saisine auprès du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion.

La saisine s'est produite le 7 décembre dernier, avec une décision favorable (le document par écrit est en attente de réception).

Deux agents sont concernés par ce compte épargne-temps et avaient demandé sa mise en place au sein de la commune.

Il convient donc de finaliser la procédure par un accord du Conseil Municipal afin d'instaurer le Compte Epargne Temps (C.E.T.).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'instauration du Compte Epargne Temps (C.E.T.).

VI-/BILAN DE LA CONCERTATION ZAER ET ARRÊT DES ZONES ZAER

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER). Conformément à cette délibération : un dossier d'information sur les

ZAER était consultable du 4 au 12 décembre 2023 avec un registre de concertation disponible en mairie qui a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation en annexe :

- 0 est le nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre
- 0 est le nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique

Et qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ont été identifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) conformément au plan annexé.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- **A Madame la Secrétaire Générale, référente préfectorale unique de l'Yonne,**
- **A la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,**
- **A l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Yonne.**

VII-/COMMUNICATIONS

- **CUB – Prémption acquisition foncière BUFFAUT :** le Maire informe le conseil qu'une DIA et une demande de CUB ont été présentées concernant les parcelles AB815 – 816 -842 – 843. Ces parcelles situées en cœur de village et pour partie sur l'emplacement réservé du PLU ont fait l'objet de négociations pour leur achat il y a plusieurs années. Les négociations n'ayant pas abouti, les choses en étaient restées là. Aujourd'hui, la Commune a l'occasion de préempter la DIA et de réaliser un projet vertueux s'inscrivant dans la transition écologique permettant ainsi de répondre aux exigences gouvernementales. Compte tenu des délais à respecter, un Conseil Municipal extraordinaire sera convoqué début Janvier pour prendre une décision.
- **Vœux 2024 :** le Maire présentera ses vœux à la population le vendredi 26 janvier à 19 heures à la Salle de la Fontaine.
- **Maison SLIMANI :** la rédaction du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) établi avec l'aide de Monsieur DEVIE de la Communauté de l'Auxerrois est achevée. Le document sera envoyé à différents cabinets d'architecture.
- **Camion pizza :** la venue d'un camion itinérant sur la Commune est à l'étude.
- **Stationnement gênant :** François BEAULIEU fait part aux conseillers de remarques d'administrés pour des stationnements gênants et dangereux. Bernard Riant le charge de prendre contact avec les personnes concernées.

- Déchets en porte à porte : vous avez été nombreux à vous déplacer en Mairie pour signer la pétition contre l'arrêt du porte à porte. La pétition sera remise à Crescent MARAULT lors du prochain conseil communautaire, le jeudi 21 décembre 2023.
Bernard Riant a de nouveau contacté la Communauté pour l'organisation d'une réunion publique concernant les PAV (Points d'Apport Volontaire).
- Défiibrillateur : La commune va faire l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé à la Salle de la Fontaine. Une formation sera assurée par le prestataire pour les Présidentes et Présidents de nos différentes associations.
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Après le premier atelier tenu à Appoigny, le deuxième s'est tenu à Venoy. Sur le même principe retenu, les participants, une petite centaine environ, ont travaillé sur la répartition des équipements, la spécificité de chaque commune... Chaque groupe répartissait sur la carte du territoire de l'Agglomération de l'Auxerrois les pictogrammes représentant chaque activité. Le résultat de ces idées et propositions sera synthétisé par le bureau d'études.
- KIWANIS : (organisation qui œuvrent pour aider les enfants malades, handicapés ou en difficulté)
Un concert "Paris et les belles chansons françaises" avec Christelle LOURY aura lieu le 3 février 2024 au théâtre à Auxerre.

Prochaine réunion du Conseil : 18 janvier 2024 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 10

Fait et délibéré, le quatorze décembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
Absente